

Rouler la nuit à vélo en sécurité est un droit

La Fédération française des Usagers et Usagères de la Bicyclette (FUB) s'engage à travers l'opération « Cyclistes, brillez ! » pour la prévention et la sensibilisation à la visibilité des cyclistes. À cette occasion, la FUB rappelle que la sécurité des cyclistes la nuit est l'affaire de toutes et tous.

Collectivités locales, aménagez

Les collectivités locales ont un rôle crucial à jouer notamment dans la qualité des aménagements routiers et cyclables : éclairer les infrastructures cyclables, concevoir des intersections qui améliorent la visibilité des cyclistes, réduire les risques liés aux angles morts, créer des campagnes de sensibilisation (sur les abribus, spot cinéma, etc.), créer une signalétique réfléchissante et assurer la maintenance dans le temps.

Automobilistes, ralentissez

Les automobilistes doivent respecter leur obligation de prudence envers les usagers et usagères qui se déplacent à vélo, comme le stipule le code de la route. La nuit, adapter sa vitesse, redoubler de vigilance et anticiper les mouvements des cyclistes sont essentiels pour une cohabitation sécurisée sur les routes, particulièrement à partir du changement à l'heure d'hiver. Veiller aussi à respecter un écart minimum de 1 m en agglomération ou de 1,50 m sur route lors du dépassement d'un cycliste.

Délégation à la Sécurité Routière

La DSR élabore et met en œuvre la politique de lutte contre l'insécurité routière.

Elle rappelle régulièrement, au travers de ses campagnes de communication, que les cyclistes doivent disposer d'un vélo en bon état, bien équipé, bien éclairé, et connaître et appliquer les règles de déplacement, de jour comme de nuit.

(+) securite-routiere.gouv.fr

Fédération française des Usagers et Usagères de la Bicyclette

Forte de son réseau de plus de 500 associations et antennes locales, la FUB agit pour promouvoir l'usage du vélo comme moyen de déplacement au quotidien. La FUB a lancé en 2017 sa **commission éclairage** pour tester différents dispositifs d'éclairages avant et arrière pour vélo. Elle sensibilise également à l'importance d'un vélo bien éclairé pendant la campagne annuelle « Cyclistes, brillez ! ». La FUB est membre du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR) depuis 2012, et participe activement à ses travaux.

(+) fub.fr

Copyright : FUB sept. 2025 - Tous droits réservés
Design graphique et photographie : © Guénolé Le Gal
Ne pas jeter sur la voie publique



Cyclistes, brillez !

La sécurité des cyclistes la nuit est l'affaire de toutes et tous



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Suivez nos conseils éclairés !

Être bien vu par les autres usagères et bien voir la route est vital pour la sécurité du cycliste la nuit.



- En l'absence d'éclairage public et sur les routes où la vitesse dépasse les 50 km/h, il est recommandé de s'équiper d'un éclairage avant puissant, d'au moins 50 lux. Préférez pour ce type de voies des éclairages avec un angle de diffusion large.
- En centre-ville, préférez les éclairages d'au moins 30 lux avec un angle de diffusion étroit. Cela permet de concentrer le flux lumineux. Pour l'éclairage arrière, nous recommandons une puissance minimum de 25 lumens. Certains équipements offrant une puissance jusqu'à 150 lumens, utiles lorsque la visibilité est réduite.
- Choisissez l'autonomie de votre batterie selon votre temps de trajet hebdomadaire.

Ainsi, si vous roulez 5 heures par semaine, optez pour une batterie offrant 6 heures d'autonomie (5 heures + 20 % de marge de sécurité).

- Les éclairages branchés sur la batterie d'un vélo à assistance électrique ou un moyeu dynamo de roue sont pratiques car ils n'ont pas besoin d'être rechargés.
- Un bon éclairage est forcément un compromis entre la puissance d'éclairage, l'autonomie et le prix.
- Comparez et choisissez vos éclairages sur le site de la FUB et achetez vos équipements en magasin ou sur les e-plateformes spécialisées dans le vélo.

(+) fub.fr/tests-eclairages

Le vrai du faux sur l'éclairage

Il est préférable de positionner l'éclairage avant sur le garde-boue plutôt que sur le guidon.

Faux Plus l'éclairage est placé haut, moins il va éblouir et mieux il va cibler la route.

Avec l'éclairage urbain, l'éclairage du vélo est moins utile en ville qu'en zone rurale.

Faux En milieu urbain, l'éclairage public sur le sol est d'environ 20 lux. Le cycliste voit et a la sensation d'être vu mais les phares des véhicules arrivant en contre-sens diminuent cette visibilité.

Les éclairages performants sont chers et n'ont pas beaucoup d'autonomie.

Faux Pour moins de 10 €, un éclairage de 3 Watts arrière permet d'être vu de jour comme de nuit avec une autonomie de plus de 10 heures. Par contre, un bon éclairage avant est vendu autour de 40 €.

L'information sur les emballages des éclairages est souvent biaisée.

Vrai C'est l'un des objectifs de la commission éclairage FUB : proposer une information claire, pédagogique et accessible à tous les cyclistes.

Les tests éclairages réalisés par la FUB

Depuis 2017, la FUB teste des éclairages avant et arrière afin d'évaluer les performances de l'éclairage : puissance lumineuse en lien avec la puissance électrique absorbée, angle de diffusion, éclairement au sol à 10 m et 15 m, autonomie du système. Les tests en laboratoire sont dirigés par le département Génie Électrique et Informatique Industrielle de l'IUT de l'Aisne, sous la direction d'Arnaud Sivert (iut-aisne.u-picardie.fr).

(+) fub.fr/tests-eclairages



Découvrez les résultats des tests éclairages !



Le saviez-vous ?

Pour être vu des autres usagers et usagères, une stratégie gagnante : **combinaison éclairage actif et éclairage passif**. Les éclairages passifs sont les accessoires réfléchissants qui permettent aux cyclistes et aux vélos d'être mieux vus par les autres usagers et usagères.

Certains éclairages passifs sont **obligatoires** (catadioptres et gilet hors agglomération la nuit), d'autres sont **conseillés** :

- ▶ pneus avec flancs réfléchissants ;
- ▶ pince à vélo réfléchissante ;
- ▶ écarteur de danger ;
- ▶ réfléchissants à coller sur le cadre, gardes-boue, tige de selle, guidon, etc. ;
- ▶ brassard réfléchissant.

(+) Retrouvez nos conseils pour choisir vos éclairages sur fub.fr

Équipements obligatoires et recommandés pour augmenter sa visibilité à vélo



1. Feu de position arrière rouge, non clignotant*
2. Feu de position avant blanc ou jaune, non clignotant*
3. Catadioptre arrière rouge
4. Catadioptre avant blanc
5. Réflecteurs pédale orange
6. Catadioptres roue orange ou pneus à flancs réfléchissants
7. Gilet réfléchissant**
8. Feu de position arrière supplémentaire rouge, non clignotant
9. Feu de position avant supplémentaire blanc ou jaune, non clignotant
10. Feux indicateurs de direction orange, clignotant
11. Dispositifs fluorescents ou rétro-réfléchissants latéraux passifs

* Obligatoire la nuit et lorsque la visibilité est insuffisante.

** Obligatoire hors agglomération la nuit et lorsque la visibilité est insuffisante.